



Cabinet du Président

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Marion PERRIN
Poste: 70 95

2014-CP-5152

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 juin 2014

**POLITIQUE B07 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA
DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

**CONVENTION 2014-1 DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CUVETTE (CONGO)**

Code	B0701		
Secteur	Coopération		
Programme	Yvelines, partenaires du développement		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP DIS	CP DFS	CP DFD
Montant actualisé	1 647 422 €	392 618 €	
Montant déjà engagé	643 922 €	367 066 €	
Montant disponible	1 003 500 €	25 552 €	
Montant réservé pour ce rapport	86 536 €	2 000 €	

La présente délibération est proposée en vue de signer la convention annuelle portant programme de coopération décentralisée pour l'année 2014 avec le Département de la Cuvette (Congo), en application de la convention-cadre triennale adoptée le 25 mai 2012 par le Conseil général des Yvelines. Pour la réalisation du programme proposé, une subvention globale de 88 536,20€ est envisagée.

I. LA COOPERATION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE.

Accord de coopération		Coopération Cuvette (Congo)	
Date de signature de l'accord-cadre :	2009 (renouvellement en 2012)		
Collectivité partenaire :	Département de la Cuvette		
Type de coopération :	Directe (sans intermédiaire)		
Autres partenaires dans le pays :	-		
Autres partenaires en France :	Direction des routes et des transports du Département		
	Santé	Rénovation et maintenance des centres de santé du département	
	Gouvernance	Structuration du dialogue entre le Conseil départemental et les associations locales de la société civile	
	Transport et communication	Entretien des voiries dans les centres urbains	
	Culture	Création d'un pôle d'animation pour la jeunesse	
	Frais administratifs	Volontaire de solidarité internationale et missions	
Financements départementaux	Total des engagements depuis la signature de l'accord	Montants déjà versés	Présent rapport
Santé	139 420,21 €	139 420,21 €	18 934,20 €
Gouvernance	1 966,46 €	1 966,46 €	2 000,00 €
Transport et communication	189 003,86 €	189 003,86 €	
Culture	-	-	67 602,00 €
Frais administratifs	120 763,20 €	103 815,98 €	
Total	451 153,73 €	434 206,51 €	88 536,20 €
Subventions obtenues pour cet accord	-		

La coopération avec le Département de la Cuvette a initialement été mise en œuvre par un maître d'ouvrage délégué sous contrat avec la Cuvette : entre la signature de la première convention-cadre en 2009 et la remise du rapport final en 2012, l'ONG Fideco a reçu les contributions des deux collectivités partenaires pour la réalisation des programmes et leur a rendu compte. Outre le maître d'ouvrage délégué, le Département des Yvelines a mobilisé les services de la Direction des routes et des transports pour accompagner techniquement cette coopération, et bénéficie depuis 2010 d'un poste de Volontaire de solidarité internationale grâce au partenariat avec France volontaires.

Les actions mises en œuvre l'ont été dans deux domaines :

- L'entretien des routes, à travers la mise en place de l'ONG « Mboka Bopeto » travaillant pour le Département de la Cuvette sur la ville chef-lieu d'Owando ;
- La mise à niveau de l'offre de santé de base à travers la rénovation et l'électrification de deux Centres de santé (CSI), des petits travaux de réparation ou la livraison de matériel médical pour 21 CSI, et la maintenance des Centres par Mboka Bopeto depuis 2011.

La convention-cadre a été renouvelée en 2012 et prévoit :

- Un élargissement des domaines possibles de coopération. Les deux domaines antérieurement concernés restent une priorité pour les deux partenaires, mais des actions dans les domaines de la culture, du développement agricole, de la protection

des populations contre l'incendie et l'organisation des secours civils, ainsi que le renforcement des capacités des élus et agents du Département, pourront être entreprises ;

- Une responsabilisation plus importante du Département de la Cuvette dans la mise en œuvre des programmes de coopération, le mandat de l'ONG Fideco n'étant pas renouvelé pour la période 2012-2014. Cela se traduit désormais par un versement direct de la contribution du Département des Yvelines au budget du Département de la Cuvette, et par la mise en place d'un contrôle préalable des dépenses que le Département de la Cuvette exécutera et qui sera effectué par le Volontaire de solidarité internationale conjointement avec le Département des Yvelines.

II. BILAN DE LA CONVENTION 2012-1.

La convention 2012-1 signée le 20 novembre 2012 entre les deux collectivités partenaires, portait sur un budget prévisionnel de 62 511€.

1. Programme voirie.

- L'adressage des rues à Owando initié en 2011 sur les principaux axes de circulation s'est poursuivi en 2013, avec la signature d'un marché entre le Conseil départemental de la Cuvette et Mboka Bopeto. 58 panneaux ont été réalisés, dans l'attente de leur pose en 2014 ;
- L'opération de mise à niveau du secteur II de la ville d'Owando (désensablage des caniveaux) a été réalisée pendant quatre semaines par Mboka Bopeto pour 7 763€ et a impliqué une extension contractuelle de l'entretien de la voirie (six ouvriers, matériels et frais complémentaires afférents) pour un coût estimatif annuel supplémentaire de service à hauteur de 22 876€ ;
- L'étude des conditions de mise en place dans les villes de Boundji et Makoua d'un service similaire à celui de la ville d'Owando (2 000€) n'a pas été effectuée, du fait de l'évolution administrative à venir (la compétence ne sera plus du ressort du Département mais des communes).

2. Programme santé.

- L'électrification du centre de santé de Tongo par panneaux solaires a été réalisée, pour un montant de 24 624€, toujours dus à l'entreprise attributaire au 31 décembre 2013 (facture en attente de règlement) ;
- Les études et déplacements dans les CSI du Département de la Cuvette en vue de leur mise à niveau, bien qu'initiés pour cette nouvelle tranche, ont été reportés en 2014.

3. Budget réalisé de la convention 2012-1.

DEPENSES en euros	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/13	RECETTES en euros	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/13
Programme voirie	26 034,00 €		Report conventions 2011	17 504,73 €	17 504,73 €
Fonctionnement	2 000,00 €		CG78 Subvention fonctionnement	4 000 €	4 000 €
Investissement	24 034,00 €	6 410,20 €	CG78 Subvention investissement	41 006,27 €	41 006,27 €
Programme santé	36 477,00 €				
Fonctionnement	2 000,00 €				
Investissement	34 477 €				
TOTAL	62 511,00 €	6 410,20 €		62 511,00 €	

Au 31 décembre 2013, les dépenses suivantes étaient engagées mais non liquidées :

- 3 881€ pour solde des opérations de mise à niveau du secteur 2 des routes d'Owando ;
- 2 529€ pour solde de l'installation des panneaux de rue à Owando ;
- 24 624€ pour paiement de la commande d'électrification du centre de santé de Tongo.

Nonobstant les dépenses engagées mais non liquidées, un solde global positif de 56 100,80€ est constaté, qui est reporté en ressources pour la présente convention.

Il est à noter qu'aucune convention n'a été signée en 2013 entre les partenaires de la coopération.

III. CONVENTION 2014-1.

1. Programme voirie.

Aucune opération nouvelle n'est envisagée à ce jour pour ce programme.

2. Programme santé.

Dans la continuité des opérations de rénovation mises en œuvre en 2010-2011 pour les centres de santé de la Cuvette, un programme de travaux pour un montant prévisionnel de 40 000€ sera identifié en partenariat avec la Direction départementale de la santé via une mission estimée à 2 000€. L'entretien des centres sera ensuite confié à l'ONG Mboka Bopeto, dans le cadre du contrat entre cette ONG et le Département de la Cuvette.

3. Programme culture.

Le Département de la Cuvette souhaite développer une offre d'animation spécifique pour les jeunes de son territoire, en particulier dans la ville chef-lieu d'Owando.

Ce « pôle d'animation pour les jeunes » comprendra trois composantes : une bibliothèque/ médiathèque, une maison des associations, et un ensemble de terrains de sport, impliquant un programme de réhabilitation-construction. La gestion du pôle sera ultérieurement confiée à un opérateur extérieur, dans le cadre d'un contrat avec le Département de la Cuvette : à ce

titre, le Département de la Cuvette s'engage à mobiliser chaque année une enveloppe de 15 millions de FCFA (22 867€) pour contribuer au financement des activités du pôle.

L'opération globale est évaluée à ce jour à 130 millions de FCFA (environ 200 000€) et sera réalisée en deux ans sous réserve de l'obtention des financements sollicités. Les financements proviendront du Département des Yvelines, à hauteur de 80 millions FCFA (environ 125 000€), et de l'ONG Fideco, à hauteur de 50 millions FCFA (environ 75 000€).

Pour cette première année, une première tranche de 45 millions FCFA (68 602€), comprenant l'atelier de concertation avec les organisations locales de la jeunesse, les études architecturales, les travaux de clôture et le démarrage de la construction de la bibliothèque/médiathèque, est programmée.

4. Programme renforcement des capacités.

En lien avec la participation du Département des Yvelines au Programme concerté pluri-acteurs du Congo (PCPA-Congo), et considérant que le Département de la Cuvette est un territoire éligible de ce programme, les deux collectivités souhaitent inscrire leur coopération dans le cadre d'un dialogue renforcé entre les autorités locales et les organisations de la société civile, afin d'introduire davantage de concertation autour de la détermination des priorités et des actions de développement local relevant de la responsabilité du Conseil départemental de la Cuvette.

Avec l'appui méthodologique du PCPA, cette concertation débutera cette année par des ateliers de travail sur les orientations du Plan départemental de développement local. Un budget de 3 000€ est alloué à cette démarche.

5. Budget prévisionnel 2014-1.

DEPENSES	Total	RECETTES	Total
Programme voirie	6 411,00	Report subvention fonctionnement 2012	4 000,00
Dépenses de fonctionnement	-	Subvention CG78 fonctionnement 2014	2 000,00
Dépenses d'investissement	6 411,00	Report subvention investissement 2012	52 100,80
Programme santé	66 624,00	Subvention CG78 investissement 2014	86 536,20
Dépenses de fonctionnement	2 000,00		
Dépenses d'investissement	64 624,00		
Programme culture	68 602,00		
Dépenses de fonctionnement	1 000,00		
Dépenses d'investissement	67 602,00		
Programme renforcement capacités	3 000,00		
Dépenses de fonctionnement	3 000,00		
Dépenses d'investissement	-		
TOTAL	144 637,00	TOTAL	144 637,00

6. Modalités d'exécution.

Les contributions du Département des Yvelines sont virées depuis 2012 directement sur le compte du Département de la Cuvette au Congo qui exécutera les actions relevant de cette convention conformément à celle-ci. Il adressera au Département des Yvelines le rapport annuel d'activités comprenant le bilan financier et les justificatifs pour cette convention.

La contribution des Yvelines sera versée en deux fois :

- 80% à la signature de la convention ;
- Le solde après remise d'un rapport intermédiaire justifiant de dépenses représentant au moins 50% du montant prévisionnel du budget de la convention.

Le Département des Yvelines maintient par ailleurs le poste de Volontaire de solidarité internationale dans le cadre de son partenariat avec France Volontaires. Toutes les dépenses effectuées par le Département de la Cuvette au titre de la présente convention feront l'objet d'un avis préalable de non-objection à la demande, soit de la part du Volontaire (inférieur à 5 000€), soit de la part de la Mission coopération internationale (au-delà de 5 000€).

Pour mémoire, les indemnités du Volontaire ainsi que ses frais de fonctionnement sont désormais gérés directement par France volontaires, grâce à une subvention départementale de 19 440€.

IV. PROPOSITION.

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, je vous invite à vous prononcer sur la délibération suivante :

- autoriser la signature de la convention la convention 2014-1 avec le Département de la Cuvette ;
- autoriser au titre du Budget départemental 2014 les engagements suivants :
 - a. 2 000€ en tant que subvention de fonctionnement au bénéfice du Département de la Cuvette ;
 - b. 86 536,20€ en tant que subvention d'investissement au bénéfice du Département de la Cuvette.

Le projet de délibération suivant vous est ainsi soumis :

.